

# INFORMATION POPULATION

De nombreux habitants ont constaté des fissures sur leur habitation causées par la sécheresse estivale. La mairie propose donc à l'ensemble des personnes concernées de se manifester afin de faire une demande de classement en état de catastrophe naturelle. Les assurances prennent en charge les réparations si l'état de catastrophe naturelle est reconnu par l'état. Pour cela, nous vous demandons d'adresser à la mairie un courrier explicatif (avec la date à laquelle les fissures ont été constatées) ainsi que des photos des dégâts avant le 6 octobre 2023. Passé cette date nous enverrons la demande à la préfecture.

Le Maire,



Didier BERAL.